

Votants : 69

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 juin 2022

COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER COHÉSION SOCIALE - APPROBATION 1ER PROGRAMME D' ACTIONS 2022

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Séverine VACHON à Philippe MAUFFREY, Florence Villes à Yvonne VACKER, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Corinne RIVET BONNEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 JUIN 2022

COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER COHÉSION SOCIALE - APPROBATION 1ER PROGRAMME D'ACTIONS 2022

Monsieur **Bastien MARCHIVE**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 25 juin 2015 par laquelle le Conseil d'Agglomération a délégué au Président la signature du Contrat de Ville 2015-2022 ;

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 6 juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2019 concernant le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR), prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2022 ;

Considérant le comité technique partenarial du Contrat de Ville du 5 avril 2022, en complémentarité du plan d'actions engageant les signataires du Contrat, validé en Conseil d'Agglomération du 27 juin 2016.

Dans le cadre de la programmation du pilier Cohésion sociale du Contrat de Ville, pour l'année 2022, le Comité technique partenarial, réuni le 5 avril 2022, a émis un avis favorable pour plusieurs projets. Il propose d'attribuer des subventions aux associations suivantes, au regard de la cohérence de leurs actions avec les objectifs et les orientations du contrat de ville :

➤ **CHRONOS ET KAIROS** « Radio Pontreau » 2 500 €

Il s'agit d'un nouveau projet de l'association qui vise à accompagner un groupe d'habitants du Pontreau Colline Saint-André pour la réalisation de 4 émissions de radio autour des thèmes suivants : travailler, habiter, se rassembler et transformer. La réalisation de ces émissions est l'occasion de susciter des rencontres entre les habitants, d'aiguiser l'esprit critique et de sensibiliser à la construction de l'information. Les émissions seront retransmises sur D4B et en podcast.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la DRAC pour un montant prévisionnel de 2 500€ et de

l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) pour un montant prévisionnel de 5 000 €.

➤ **AMAN** « Accès à l'école multisports-quartier Pontreau » 1 400 €

L'association propose une séance hebdomadaire d'activités physiques et sportives aux enfants de 4 à 7 ans, au gymnase Villersexel de Niort, dans le quartier Pontreau-Colline St-André.

Les objectifs :

- Faciliter l'accès des enfants du quartier à une activité physique et sportive régulière,
- Augmenter le nombre d'enfants issus du quartier inscrits à l'école multisports,
- Assurer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.

Par ailleurs, l'association mobilise ses fonds propres à hauteur de 5 110 euros.

- **AMAN** « Accès à l'école multisports-quartier Clou Bouchet » 1 100 €

Sur le modèle du dispositif mis en place sur le quartier Pontreau-Colline St-André, l'association souhaite étendre ses activités dans le quartier du Clou Bouchet. L'association rencontrera les acteurs du quartier et les familles pour présenter l'action. Les enfants seront accompagnés dans les déplacements pour faciliter leur participation.

Par ailleurs, l'association mobilise ses fonds propres à hauteur de 5 110 euros.

- **CSC GRAND NORD** « Un été au Pontreau » 3 800 €

L'association propose des activités sur tout le territoire du Grand Nord, en privilégiant le quartier du Pontreau Colline Saint-André. Il s'agit de maintenir le lien avec les habitants durant la période estivale et de proposer des animations en pied d'immeuble aux habitants qui ne partent pas en vacances. Des soirées conviviales, des sorties journées et des « cafés de l'été », seront organisés dans le cadre d'une programmation détaillée.

Par ailleurs, l'Etat intervient à hauteur de 2 670 € au titre des emplois aidés.

- **EN VIE URBAINE** « Festival En Vie Urbaine » 5 000 €

L'association En Vie Urbaine renouvelle en 2022 l'organisation de son festival de culture urbaine, du 11 et 13 août 2022, au cœur du quartier de la Tour Chabot, sur la place Jolivet. Ce festival est gratuit pour les publics. En amont, des actions de médiation culturelle et de mobilisation des jeunes sont organisées autour d'ateliers d'écriture, de beatbox, d'expression scénique, ... accompagnés par des professionnels. En 2021, 1600 personnes ont participé au festival.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la DRAC pour un montant prévisionnel de 5 000€, de la CAF pour un montant de 4 000€ et la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 4 300€.

- **CSC PARC** « Découverte culturelle » 3 000 €

L'objectif de l'action est de promouvoir la culture et d'inciter à la pratique culturelle, à travers la participation des habitants à des ateliers arts plastiques, l'organisation dans le quartier d'expositions variées et la participation à des sorties culturelles.

Par ailleurs, sont mobilisés, de manière prévisionnelle, les cofinancements de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale (ANCT) pour un montant de 3 000€ et de la CAF pour un montant de 6 500 €.

- **CSC PARC** « Loisirs dans mon quartier et plus loin » 12 000 €

Le CSC propose aux habitants du quartier un programme d'animation toute l'année qui est renforcé pendant l'été avec des animations en pied d'immeuble, des sorties, des après-midis ludiques en famille, des soirées. Des démarches d'aller vers sont organisées afin de susciter la participation. Le programme est construit par les professionnels et les habitants.

Par ailleurs, l'Etat intervient à hauteur de 13 510 € au titre des emplois aidés.

- **INFO DROITS** « Permanence d'information juridique généraliste » 1 430 €

Les partenaires ont constaté un besoin d'accès à des informations juridiques généralistes dans les quartiers prioritaires. L'action vise à organiser des permanences juridiques sur deux lieux : au CSC Grand Nord et à France Services sur le quartier du Clou Bouchet. En tout, 22 permanences seront proposées par un juriste aux habitants.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Région Nouvelle Aquitaine, de la CAF et de la DREETS, pour un montant prévisionnel global de 8 580 €.

- **SEP 79** « Service d'écriture publique à vocation sociale » 3 000 €

Cette action vise à proposer un service d'écriture publique dans les trois quartiers prioritaires, à raison de 8 permanences hebdomadaires. Le service est gratuit pour les bénéficiaires. Il s'adresse à des personnes qui rencontrent des difficultés avec l'écriture, mais inscrites dans une démarche d'autonomie. Depuis fin 2021, l'action de l'écrivain public est complétée par celle d'une médiatrice numérique.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements des autres partenaires financiers, intégrant les emplois aidés, pour un montant prévisionnel global de 41 370 €.

- **LA COMPAGNIE LA CHALOUPE** « Vadrouille en quartier-Le Dynamytheur » 2 000 €

L'action consiste en la déambulation d'un clown-conteur dans l'espace public et dans des lieux comme l'école E. Perochon. L'intervention du clown est une occasion de venir en résonance avec des sujets de société ou d'actualité. Au sein de l'école, les interventions prennent appui sur les personnages de la mythologie grecque.

Par ailleurs, le cofinancement de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale (ANCT) est mobilisé pour 2 000 €.

- **CROIX ROUGE 79** « Accueil Santé Social » 2 000 €

L'action vise à favoriser l'accès aux soins en levant les freins financiers, géographiques, psychologiques et administratifs. Une médiatrice en santé réalise des permanences mensuelles dans chaque centre socio-culturel. Plusieurs natures d'appuis sont proposées :

- un accompagnement médico-social : orientations vers les instances médicales, prises de rendez-vous et soutien administratif
- le don de produits d'hygiène et équipements de protection individuelle dans le cadre du COVID
- un accompagnement physique possible aux rendez-vous médicaux grâce au dispositif de transport social

L'animation de plusieurs ateliers santé complète le dispositif.

Par ailleurs, l'Etat participe au titre des emplois aidés à hauteur de 4 588 €.

➤ **APE Pierre de Coubertin**

« Rencontre élèves/auteurs »

800 €

Il s'agit d'une nouvelle action proposée par l'association des parents d'élèves de l'école P. de Coubertin qui vise à susciter le goût de la lecture par l'intervention au sein de l'école d'auteurs, d'illustrateurs et de conteurs. Le projet a été travaillé avec les enseignants et implique les parents avec des moments de convivialité. Le lien a été fait avec la Direction de la Lecture Publique afin de renforcer l'appropriation de la programmation de Niort Agglo, dans ce domaine.

Par ailleurs, sont mobilisés les fonds propres de l'association pour un montant prévisionnel de 1 200 €.

AAFP/CSF 79

« Aide aux démarches »

2 850 €

L'association propose d'accompagner des personnes dans leurs démarches en ligne tous les mardis matin à la mairie de quartier du Clou Bouchet labellisée France services et à la mairie annexe de la Tour Chabot Gavacherie.

Par ailleurs, est mobilisé un cofinancement de la CAF pour un montant prévisionnel de 4 270 €.

➤ **CSC DE PART ET D'AUTRE**

« Le Préau 2022 »

1 125 €

La grande salle du quartier Clou Bouchet a été réaménagée pour accueillir les enfants de 0 à 8 ans et leurs parents. Des espaces de parentalité, espaces ludiques, des activités manuelles et physiques sont proposées aux participants.

Par ailleurs, le cofinancement de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale (ANCT) est mobilisé pour 2 500 €.

➤ **LA COMPAGNIE LA CHALOUPE**

« le carnaval de la Tour »

3 300 €

La première édition du Carnaval de la Tour a été lancée en 2021 à l'initiative de la compagnie la Chaloupe dans une dynamique de co-construction avec les partenaires et les habitants du quartier. Les décorations, déguisements, instruments de musique ont été fabriqués avec du matériel de récupération. Autant que l'évènement en lui-même, sa préparation en amont est une opportunité pour travailler la cohésion sociale pour le « faire ensemble ».

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Ville de Niort et de la DDETSPP pour un montant prévisionnel global de 3 100 €.

Le montant global des subventions attribuées ce jour par la CAN est de **45 305 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessus énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Bastien MARCHIVE

Délégué du Président